



Les explosions de roquettes font partie de la vie quotidienne à Kiev. Photo prise le 17 mars. Copyright © Till Mayer / HI.  
Communiqué de presse

## Ukraine : Handicap International condamne l'utilisation des nouvelles et redoutables mines POM-3 lancées à distance par roquettes

Genève, le 4 avril 2022. [Les forces russes](#) combattant en Ukraine ont utilisé de nouvelles mines antipersonnel dans la région de Kharkiv, rapporte Human Rights Watch. En cette [journée internationale pour la sensibilisation au problème des mines et l'assistance à la lutte antimines](#), Handicap International (HI) condamne cette pratique barbare.

« Toutes les mines antipersonnel sont par nature indiscriminées, mais la POM-3 l'est tout particulièrement en raison de sa capacité à détecter une présence avant que l'on ne marche dessus ou la déstabilise. La projection de ses fragments sur une portée de 16 mètres est spécifiquement conçue pour cibler les yeux, le cou et l'entre-jambes. » **Perrine Benoist, Directrice de la violence armée chez HI.**

[Human Rights Watch](#) rapporte que les mines utilisées par la Russie font partie d'une catégorie nouvellement développée, appelée POM-3. Ces mines sont équipées d'un capteur sismique qui détecte l'approche d'une personne et projette une charge explosive dans l'air. Les mines ont apparemment été lancées par des roquettes tirées à partir de lanceurs au sol spécialement conçus, [comme enregistrés sur vidéo](#) à une date inconnue et publiés sur les réseaux sociaux le 26 mars. Le risque et l'intensité de la contamination par ces systèmes à distance sont très élevés.

« Alors que les civils souffrent déjà de bombardements lourds et systématiques et qu'ils souffriront à l'avenir d'une vaste et prévisible contamination par des engins explosifs, HI est indignée par l'utilisation récente de mines antipersonnel par les forces russes en Ukraine, comme le rapporte [Human Rights Watch](#). Les mines antipersonnel frappent sans discrimination. 80% des victimes de ces armes étaient des civils en 2020, dont 30% d'enfants. Les mines tuent ou causent des blessures complexes, avec souvent de graves séquelles invalidantes, et des traumatismes psychologiques durables... Les mines antipersonnel sont légalement interdites par le Traité d'Ottawa depuis 1997. La grande majorité des États du monde en sont membres (164, soit 80% du monde). Le droit international doit être respecté et toute utilisation de mines antipersonnel par un acteur du conflit doit être condamnée. » **Anne Héry, Directrice du plaidoyer chez HI.**

[Selon le Landmine Monitor](#), des mines antipersonnel ont été utilisées dans le conflit entre les forces gouvernementales et les groupes armés soutenus par la Russie qui a éclaté début 2014 - d'abord en Crimée, puis dans les provinces de Donetsk et de Louhansk dans l'est de l'Ukraine.

**Perrine Benoist est disponible pour des interviews sur ce sujet et notre travail en Ukraine (français).**

-----  
**A propos de Handicap International**

Handicap International (HI) est une association de solidarité internationale indépendante, qui intervient depuis près de 40 ans dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérabilisées, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Elle s'engage à promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Depuis sa création en 1982, HI a mis en place des programmes de développement dans près de 60 pays et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. En janvier 2018, le réseau mondial Handicap International devient Humanité & Inclusion. Il comprend des associations nationales qui s'appellent « Handicap International » dans les pays d'Europe continentale (France, Allemagne, Suisse, Belgique et Luxembourg) et « Humanité & Inclusion » au Canada, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

A Genève, Broken Chair symbolise sa lutte contre les armes explosives et les violences infligées aux populations lors des conflits armés. Créé par Daniel Berset sur demande de HI et installé face aux Nations unies, le monument est un défi adressé à la communauté internationale. Il lui rappelle ses obligations de respecter le Droit international humanitaire et de protéger les civils contre l'usage des armes explosives en zones peuplées.